



RECOMMANDATIONS POUR LA SÉCURISATION DES LIEUX DE RASSEMBLEMENT OUVERTS AU PUBLIC

Cette fiche concerne la protection des lieux de rassemblement ouverts au public et a pour objectif de rappeler les recommandations nécessaires à la sécurité de tels événements. Elle doit être largement diffusée.

De nombreux conseils sont délivrés ci-dessous. Certains peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Ils doivent donc être adaptés, notamment en fonction de la configuration des lieux.

1 Identifier les menaces et les vulnérabilités

Il faut d'abord évaluer la sensibilité du rassemblement en lien avec les autorités de police administrative (préfet et maire) :

- ⊙ pourquoi ce rassemblement pourrait-il être ciblé par des terroristes ?
- ⊙ en quoi est-il un symbole du mode de vie occidental et des valeurs de la République ?
- ⊙ ce rassemblement a-t-il une couverture médiatique qui donnerait une forte visibilité à une action terroriste ?

Les différentes attaques possibles doivent être envisagées :

- ⊙ jet ou dépôt d'un engin explosif ;
- ⊙ véhicule piégé en stationnement aux abords du site ;
- ⊙ véhicule bélier ;
- ⊙ fusillade ou attaque suicide ;
- ⊙ prise d'otage ;
- ⊙ attaque à l'arme blanche.

2 Organiser la sécurité de l'événement

Il est primordial que les organisateurs de rassemblements se coordonnent avec le maire et le préfet, ainsi qu'avec les forces de police, de gendarmerie, les services de police municipale et d'incendie et de secours.

Par ailleurs, il peut être nécessaire de faire appel aux compétences de sociétés privées de sécurité pour assurer la sécurité d'un tel événement.

2.1 - Au niveau de la périphérie

- ⊙ choisir le lieu d'implantation de l'événement qui présentera le moins de vulnérabilités. Il est préférable de choisir le lieu du rassemblement de manière à limiter l'accès de véhicules (ne pas s'installer au débouché d'un axe important) ;
- ⊙ limiter ou interdire le stationnement des véhicules aux abords immédiats du lieu du rassemblement ;
- ⊙ mettre en place une signalétique afin d'orienter les piétons sur le lieu de l'événement et de détourner les flux de véhicules ;
- ⊙ identifier le mobilier urbain qui pourrait servir à dissimuler de l'explosif, l'enlever, en réduire l'utilisation ou mettre en place des rondes de vérification ;
- ⊙ solliciter les forces de l'ordre ou la police municipale pour la réalisation de patrouilles, voire la mise en place de points de contrôle et de filtrage ;
- ⊙ identifier les points de vulnérabilité hauts (immeubles surplombant) et les sécuriser, éventuellement par une présence humaine ;
- ⊙ si possible, mettre en place un système de vidéoprotection donnant, en priorité, sur les accès au site, en prenant en compte les dispositions du Code de la sécurité intérieure.